Santé Québec Montérégie-Ouest

NOTE DE SERVICE

DESTINATAIRES :	À tous les médecins, gestionnaires et membres du personnel de Santé Québec Montérégie-Ouest.
EXPÉDITEUR :	Dave Métras, conseiller cadre spécialisé en soins infirmiers – volet oncologie et continuum de fin de vie et coordonnateur du Groupe interdisciplinaire de soutien (GIS), DSI Vicky Lefrançois, conseillère en soins infirmiers - volet oncologie et soins palliatifs DSI
DATE :	Le 11 novembre 2026
OBJET :	Mise à jour : Ordonnance de détresse (OIPI-790)

Afin de soutenir une prestation de soins et de services sécuritaires, harmonisés et de qualité auprès des personnes en soins palliatifs et en fin de vie, l'OIPI-790 – Ordonnance de détresse ainsi que les outils cliniques qui l'accompagnent ont été révisés. Nous remercions chaleureusement les médecins, les pharmaciens et les professionnels consultés pour leur précieuse contribution à la révision de ces outils.

OIPI-790 - Ordonnance de détresse : Les critères d'initiation de l'ordonnance de détresse ont été revus afin de les harmoniser avec les recommandations de l'INESSS. Pour initier l'ordonnance, la personne doit désormais présenter un état de panique ainsi qu'au moins une des trois manifestations cliniques qui y sont prévues. Les médicaments, doses et fréquences d'administration n'ont pas été modifiés lors de cette mise à jour.

AMC-DSIEU-6020 Aide-mémoire - Ordonnance de détresse : Cet outil révisé présente, sous forme d'arbre décisionnel, les préalables, les critères cliniques et les contre-indications à considérer avant d'initier l'ordonnance de détresse. Il précise également l'ordre d'administration des médicaments, la surveillance requise ainsi que les éléments d'enseignement et de documentation à réaliser. Il a été mis à jour afin de refléter les recommandations de l'INESSS.

Formation optionnelle :

Afin de soutenir la pratique infirmière liée à l'utilisation de l'OIPI-790 – Ordonnance de détresse, une formation facultative de 30 minutes est offerte sur l'ENA (**#20315**). Destinée aux infirmières et infirmières auxiliaires, elle vise à mieux les outiller pour reconnaître et prendre en charge les situations de détresse en soins palliatifs. L'approbation de votre gestionnaire est requise avant la réalisation de cette formation.

Questions et soutien :

Pour toute question ou pour obtenir du soutien clinique, vous pouvez communiquer avec les infirmières consultantes en soins palliatifs de votre secteur : soinspalliatifs.icsp.cisssmo16@ssss.gouv.qc.ca

DM, VL